



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-038-2022-01

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2021-12-15-00008 - Arrêté n° 2021-61-RRA relatif à la réunion en **?**formation conjointe du comité technique **?**académique (CTA) des académies de Paris, **?**Créteil et Versailles (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-12-15-00008

Arrêté n° 2021-61-RRA relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique (CTA) des académies de Paris, Créteil et Versailles



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021- 61 - RRA relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique des académies de Paris, Créteil et Versailles.

Le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île de France,

Le recteur de l'académie de Créteil,

La rectrice de l'académie de Versailles,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État; notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale;

Vu les arrêtés modifiés portant composition des CTA des trois académies en date du :

- 17 décembre 2018 pour l'académie de Versailles
- 13 juillet 2021 pour l'académie de Paris
- 22 octobre 2021 pour l'académie de Créteil

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Les comités techniques académiques des académies de Paris, Créteil et Versailles sont réunis en formation conjointe, afin d'examiner les questions communes suivantes :

1. Projets d'arrêté de création des services régionaux :
 - du numérique éducatif
 - des systèmes d'information
 - des relations européennes, internationales et à la coopération et du service interacadémique des affaires juridiques
2. Présentation du document stratégique régional jeunesse et sports

dans le cadre de la séance du lundi 17 janvier 2022 à 14h00.

ARTICLE 2

Cette formation conjointe est présidée par le recteur de région académique, le recteur de l'académie de Créteil et la rectrice de l'académie de Versailles.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

A Paris, le 15 décembre 2021

Le recteur de région académique

Signé

Christophe KERRERO

La rectrice de Versailles

Signé

Charline AVENEL

Le recteur de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT